

MREE
Ministère des Ressources
en eau et de
l'Environnement

Projet de Coopération
Algéro-Belge
Renforcement des Capacités dans
le Domaine de l'Environnement –
PRCDE ALG 4001911



Rapport Baseline

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT (PRCDE)

Code de l'intervention : ALG 14 019 11



Table des acronymes

• ADE :	Algérienne des eaux
• AGID :	Appui à la gestion intégrée des déchets
• AOTU-A :	Autorité organisatrice des transports d'Alger
• ATN :	Assistant technique national
• BHNS :	Bus à haut niveau de service
• BTC :	Begian Technical Cooperation
• CNFE :	Conservatoire national des formations en environnement
• CNFME :	Centre national des formations aux métiers de l'eau
• COPIL :	Comité de pilotage
• CS :	Convention spécifique
• CTB :	Coopération technique belge
• CTC :	Comité technique de coordination
• CTS :	Comité technique de sélection
• DACM :	Direction de l'aviation civile et de la météorologie
• DAEH :	Direction des études et des aménagements Hydrauliques
• DGEDD :	Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable
• DTF :	Document technique et financier
• DTTU :	Direction des transports terrestres urbains
• EFTIM :	Ecole Technique de Formation & d'instruction Maritime
• ENATT :	Ecole National d'Application des Transports Terrestres
• ENSM :	Ecole nationale supérieur maritime
• ETUSA :	Etablissement de transports urbains et suburbains d'Alger
• GPL :	Gaz de pétrole liquéfié
• IE :	Intégration de l'environnement
• IEC :	Information Education Communication
• INPE :	Institut national de perfectionnement de l'équipement
• ISFF :	Institut Supérieur de Formation Ferroviaire
• M&E :	Monitoring and Evaluation
• MAE :	Ministère des Affaires Etrangères
• MATE :	Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement
• MF :	Ministère des Finances
• MICL :	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
• MREE :	Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement
• MSPRH :	Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière
• MTPT :	Ministère des Travaux publics et des Transports
• OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale
• OB :	Organisme bénéficiaire
• OMI :	Organisation maritime internationale
• OMS :	Organisation mondiale de la santé
• ONEDD :	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable
• ONU :	Organisation des nations unies
• OSC :	Organisation de la société civile
• PAC :	Parcours d'acquisition de compétence
• PAPSE :	Programme d'appui à la politique sectorielle de l'environnement
• PDU :	Plan de déplacement urbain
• PF :	Point focal
• PNAEDD :	Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable
• PNE :	Plan national de l'eau
• PNUD :	Programme des nations unies pour le développement
• PRCDE :	Programme de renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement
• RNE :	Rapport national sur l'environnement
• ROI :	Règlement d'ordre intérieur
• SC :	Société civile
• SRCU :	Système de régulation de la circulation urbaine
• STEP :	Station d'épuration
• SWDE :	Société wallonne des eaux
• UE :	Union européenne
• VB :	Valeur Baseline
• VC :	Valeur cible

TABLE DES MATIERES

1. FICHE D'INTERVENTION	4
2. INTRODUCTION	5
3. CADRE DE MONITORING FINAL	7
3.1 LOGIQUE D'INTERVENTION	7
3.1.1 La logique de l'intervention et l'approche méthodologique :	7
3.1.2 Cycle de sélection des projets :.....	7
3.1.3 Procédure de sélection des projets :	7
3.1.4 Organes de gestion	7
3.1.5 Éléments du cadre logique.....	8
3.1.6 Points d'attention pour le cadre logique	8
3.2 LA MATRICE DE MONITORING	8
3.2.1 Niveau de l'impact	9
3.2.2 Niveau de l'Outcome	14
3.2.3 Niveau des outputs.....	21
3.3 PLAN DE GESTION DES RISQUES	31
3.4 PLANIFICATION OPERATIONNELLE	33
4. ANNEXES	34
4.1 Liste des personnes rencontrées pour la préparation de la Baseline	34
4.3 Roi COPIL :.....	35
4.3 Roi CTC :.....	38

1. Fiche d'intervention

Nom de l'intervention	Programme de renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement
Code de l'intervention	ALG 14 019 11
Emplacement	Prioritairement littoral algérien+ coopération en tant que de besoin avec la zone du projet AGID : Mostaganem, Sidi Bel Abbes Mascara
Budget	7 500 000 €
Institutions partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement (MREE) • Ministère des Travaux publics et des Transports (MTPT) • Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH)
Date de démarrage de l'intervention/Ouverture du Comité de pilotage	Date signature CS : 28 12 2015 Date signature CMO : 28 12 2015 Date démarrage effectif du projet : 06 03 2016
Date de fin de la Convention spécifique	42 Mois, fin de la CS : 30 juin 2019
Objectif général (Impact1)	Contribuer à une meilleure intégration de la préservation de l'environnement dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et dans les actions des organisations de la société civile
Objectif spécifique (Outcome)	Les organisations bénéficiaires ciblées par l'intervention au sein des structures publiques et de la société civile dans les secteurs de l'eau, de la santé et des transports intègrent la préservation de l'environnement dans leurs actions
Résultats intermédiaires (Outputs)	R1 : Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur de l'Eau sont durablement renforcées et mises à profit
	R2 : Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur de la Santé sont durablement renforcées et mises à profit
	R3 : Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur des Transports sont durablement renforcées et mises à profit
	R4 : Des organisations de la société civile algérienne actives dans le domaine de l'environnement sont renforcées et impliquées dans des actions d'Information, Education et Communication et la mise en œuvre de projets locaux
	R5 : Le dialogue intersectoriel est renforcé et les bonnes pratiques des secteurs en termes d'intégration de l'environnement y sont partagées

¹ L'impact équivaut à l'objectif général, l'outcome à l'objectif spécifique et l'output au résultat

2. Introduction

L'identification de l'intervention a été réalisée en 2013 et la mission de formulation en septembre 2014. Deux années se sont donc écoulées entre la formulation de l'intervention et la date de rédaction du présent rapport. Il a été jugé utile de parcourir l'analyse du contexte réalisée lors de la formulation du DTF pour identifier ce qui a évolué depuis.

Une actualisation de la méthode de travail avait été faite en avril 2016 par l'équipe projet et validée par les partenaires.

Quelques éléments relatifs aux changements survenus durant la phase de validation du DTF et de la signature de la CS :

En raison des changements d'orientation de la coopération belge au développement et à leurs conséquences, la convention spécifique du projet n'a pu être signée qu'en décembre 2015 (28/12/2015) au lieu de septembre 2015, ce qui a retardé toute la procédure de mise en place et de recrutement du personnel du projet. Ces nouvelles orientations se résument comme suit :

- L'Algérie, pays à revenu intermédiaire, a été retirée de la liste des pays partenaires.
- Le nouveau programme de coopération est un programme de sortie.
- La durée de l'intervention a été réduite de 5 ans à 3 ans.

Les contraintes induites par les nouvelles orientations de la coopération, sont venues s'ajouter à celles survenues en 2015 dans le contexte institutionnel Algérien et notamment celui du secteur de l'Environnement. Suite à un remaniement ministériel, le secteur partenaire du projet (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement - MATE) a été rattaché au secteur de l'eau tandis que l'aménagement du territoire s'est vu rattaché au tourisme et à l'artisanat. Ces changements ont eu les conséquences suivantes :

1. Retard dans la signature de la CS, retard accentué par la requête du partenaire pour introduire une clause déléguant au CNFE la coordination de la mise en œuvre des obligations du MREE ;
2. Le PRCDE est maintenant ancré au MREE (Ministère des Ressources en eau et de l'Environnement) ;
3. La configuration actuelle fait que le Ministère des Ressources en eau et de l'environnement est concerné directement par 2 résultats : 1 et 5 ;
4. Le document stratégique de référence en matière d'intégration environnementale est le PNAEDD mais ce document n'est ni finalisé ni validé et le projet travaille sur la base d'une synthèse provisoire remise par le MREE pour usage interne au projet et à ses partenaires.

La réduction du **délai de mise en œuvre** du projet ne donne pas beaucoup de recul pour évaluer l'atteinte de l'Outcome.

Rôle du CNFE (Conservatoire National de Formation en Environnement)

Bien que précisé dans la CS, le rôle du CNFE a dû être redéfini au démarrage du projet (voir PV CTC 1 et CTC 2). Un échange avec la DGEDD (Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable) et le CNFE a permis de recadrer son rôle qui se focalisera sur la conduite et la mise en œuvre d'une partie des activités du résultat 5 via un subsidé.

L'ONEDD (Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable) est le second organisme sous tutelle du MREE qui a été identifié pour bénéficier d'un appui dans le cadre du PRCDE pour l'atteinte du résultat 5.

Il est à relever qu'il n'existe de pas de système nationaux M&E. Quant à l'implication des partenaires dans le processus Baseline, elle s'est faite d'une manière directe aussi bien pour la phase de collecte des informations qu'au niveau de la définition des indicateurs notamment pour l'impact et l'Outcome.

Il est à souligner que suite à l'amendement de la constitution en 2016, de nouvelles dispositions relatives à la protection de l'environnement ont été introduites à travers 2 articles :19 et 68 qui stipulent : Art. 19 L'État garantit l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que leur préservation au profit des générations futures. L'État protège les terres agricoles. L'État protège également le domaine public hydraulique. La loi détermine les modalités de mise en œuvre de cette disposition.

Art. 68. Le citoyen a droit à un environnement sain. L'État œuvre à la préservation de l'environnement. La loi détermine les obligations des personnes physiques et morales pour la protection de l'environnement.

Dans le secteur de la santé, le projet de loi n°85-05 du 16/02/85 sur la santé, modifiée et complétée et qui n'est pas encore promulguée, relative à la protection et à la promotion de la santé, consacre à travers son chapitre 4 intitulé : protection du milieu et de l'environnement, la garantie de la mise en œuvre par l'état de la politique d'hygiène du milieu, du cadre de vie des citoyens et de l'environnement en vue d'assurer la protection et la promotion de la santé de la population.

3. Cadre de monitoring final

3.1 Logique d'intervention

3.1.1 La logique de l'intervention et l'approche méthodologique :

Le projet s'inscrit pleinement dans la logique de l'intervention et dans l'approche méthodologique développée lors de la formulation. Il s'agit d'une démarche de renforcement par le bas du secteur de l'environnement, à travers le renforcement des capacités de trois secteurs partenaires historiques de la coopération belge au développement (santé, eau et transport) en termes d'intégration de l'environnement ainsi que de celles de la société civile pour la préservation de l'environnement :

« L'intervention PRCDE appuie directement les ministères sectoriels et, à travers les activités et appuie indirectement le secteur en charge de l'environnement dans leur rôle de coordination. Le défi de l'intervention devient alors de mettre ces acteurs (ministères techniques et société civile) en capacité de s'approprier les enjeux environnementaux, d'élaborer des solutions qui leur conviennent et qui respectent l'environnement, de faire remonter leur feedback sur la/les politiques environnementales à travers leurs expériences terrain et d'alimenter ainsi le dialogue intersectoriel.

L'intervention offre une large gamme d'outils de renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux : individuel, organisationnel et institutionnel. Le transfert de connaissance, de technologie, de savoir-faire, le développement de projets pilotes, l'assistance technique, les bourses de formation, les études et expertises, l'échange d'experts, l'organisation de séminaires et d'ateliers, les partenariats font partie des moyens proposés » voir DTF page 66.

3.1.2 Cycle de sélection des projets :

Le cycle de sélection des projets a été adapté au délai de mise en œuvre du projet qui est passé de 5 années à 3 années. Ainsi, la formule "guichet de dépôt des demandes" avec plusieurs cycles de sélection et validation, a été réduite à **un seul cycle de sélection et de validation** des projets proposés par différents OB avec une ouverture pour la prise en charge de nouvelles demandes si à la fois le délai d'exécution et le budget disponible le permettaient. A noter que malgré la réduction de la durée de mise en œuvre les résultats contenus dans le cadre logique n'ont pas été modifiés ou revus à la baisse.

La définition des OB est restée celle arrêtée dans le DTF (voir pages 66-67).

3.1.3 Procédure de sélection des projets :

La procédure de sélection et de validation des projets d'appui se fait sur base des critères d'éligibilité et de sélection définis dans le DTF qui ont été légèrement adaptés. Les critères sont utilisés comme des orientations permettant une meilleure définition et formulation des projets qui doivent être orientés vers un renforcement de l'intégration environnementale. Plutôt que d'utiliser les critères d'éligibilité pour écarter certains projets, l'équipe du PRCDE a préféré adopter une approche d'appui aux partenaires dans l'élaboration des propositions, pour en améliorer la qualité en fonction de ces critères.

3.1.4 Organes de gestion

1. **Les Comités Techniques de Sélection(CTS)** ont été remplacés par un **Comité Technique de Coordination (CTC)** du projet, regroupant les différents secteurs et permettant un suivi technique régulier et se réunissant tous les 2 mois. Les missions du CTC sont précisées dans un règlement d'ordre intérieur (ROI) validé par les membres du CTC et joint en annexe. (Voir ROI du CTC en annexe) Le CTC s'est réuni 4 fois depuis le démarrage du projet.

2. Le Comité de Pilotage(COPIL) :

Le COPIL supervise l'exécution du programme de coopération et prend, sur la base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du DTF sans toutefois modifier l'objectif spécifique, la durée et le budget global de la prestation.(Voir ROI du COPIL en annexe).

3.1.5 Éléments du cadre logique

Objectif global : Contribuer à une meilleure intégration de la préservation de l'environnement dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et dans les actions des organisations de la société civile

Objectif spécifique : Les organisations bénéficiaires ciblées par l'intervention au sein des structures publiques et de la société civile dans les secteurs de l'eau, de la santé et des transports intègrent la préservation de l'environnement dans leurs actions

- **Résultat 1** : Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur de l'Eau sont durablement renforcées et mises à profit
- **Résultat 2** : Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur de la Santé sont durablement renforcées et mises à profit
- **Résultat 3** : Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur des Transports sont durablement renforcées et mises à profit
- **Résultat 4** : Des organisations de la société civile algérienne actives dans le domaine de l'environnement sont renforcées et impliquées dans des actions d'Information, Education et Communication et la mise en œuvre de projets locaux
- **Résultat 5** : Le dialogue intersectoriel est renforcé et les bonnes pratiques des secteurs en termes d'intégration de l'environnement y sont partagées.

3.1.6 Points d'attention pour le cadre logique

Au démarrage du projet, tous les secteurs concernés par les 5 résultats du cadre logique ont désigné leur point focal avec notamment pour rôle d'assurer la coordination entre différents OB relevant de son secteur. Tous les Ministères ont ensuite été invités à formuler leurs demandes d'appui. Un modèle de fiche a été transmis à l'ensemble des partenaires. Chaque Ministère a de ce fait désigné les OB nécessitant un appui ainsi qu'un point focal par OB, chargé du suivi du projet initié au profit de son organisme.

Une fois les fiches projet reçues, l'équipe projet, avec l'appui du siège et conjointement avec les partenaires et les points focaux des OB, a procédé à un screening des fiches projet pour une meilleure prise en compte de la dimension environnementale. Pour chaque projet a été arrêtée la démarche permettant l'aboutissement de ces appuis (mobilisation d'expertises, montage de partenariat, préparation de marchés publics, les projets de subsides etc....).

Le projet est en phase actuellement d'organisation des différents appuis.

Pour la **Société Civile**, une méthodologie et une démarche ont été définies pour à la fois renforcer la structure du MREE en charge du volet société civile et les potentielles OB de la société civile par l'amélioration de leurs capacités dans le domaine de la préservation de l'environnement et le partenariat société civile / pouvoirs publics (voir plus bas).

3.2 La matrice de monitoring

Le présent chapitre décrit, par niveaux de résultats (Impact, Outcome et Outputs), la manière dont l'intervention assurera le monitoring du projet.²

²Il est conseillé de détailler les différents indicateurs dans des "formulaires d'indicateurs" (voir l'annexe 4.2). Cette démarche s'avère tout particulièrement pertinente pour des indicateurs complexes.

3.2.1 Niveau de l'impact

Au niveau de l'Impact (sphère d'intérêt du projet) « Contribuer à une meilleure intégration de la préservation de l'environnement dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et dans les actions des organisations de la société civile », l'équipe a développé un système de monitoring qualitatif. Le système s'inspire de la méthodologie d'évaluation CAP-scan (<http://www.mfdr.org/cap-scan.html>).

La méthode CAP-scan a été vulgarisée auprès des partenaires du PRCDE, lors d'un atelier de formation, organisé le 17 novembre 2016. Ce dernier a été animé par un expert en suivi évaluation, mobilisé pour appuyer l'équipe PRCDE à l'élaboration de sa Baseline. Les points focaux des OB et Ministères ont été initiés à la méthode CAP-scan.

Sur la base des stades/phases (Conscience, Expérimentation, Transition et Mise en œuvre pérenne voir tableau ci-après), la méthode CAP-Scan a permis de structurer la collecte et l'agrégation des informations pertinentes en rapport avec l'intégration environnementale, ainsi que l'identification assez précise du point de départ.

Tableau de définition des 4 stades de la méthode CAP-scan adapté à l'intégration environnementale : Stades du Changement

Conscience (Notation : 0-1)	Expérimentation (Notation : 1-2)	Transition (Notation : 2—3)	Mise en œuvre pérenne (Notation : 3-4)
<p>La faiblesse de l'intégration environnementale est diagnostiquée comme un frein à l'atteinte des résultats de développement durable.</p> <p>Les acteurs clés dans les différents secteurs reconnaissent l'intérêt d'intégrer l'environnement, mais l'engagement reste flou.</p> <p>Les responsables des secteurs reconnaissent qu'il est possible de faire mieux en matière d'intégration environnementale.</p> <p>Ce stade implique souvent un sentiment de frustration et de mécontentement vis-à-vis des performances dans le domaine de l'intégration environnementale.</p> <p>La sensibilisation aux pratiques d'intégration de l'environnement, ainsi que le sentiment d'urgence du besoin de changement suscitent l'envie de changement et permet de passer au stade suivant.</p>	<p>Les secteurs commencent à s'engager dans une démarche de changement vers des pratiques d'intégration de l'environnement, et explore différentes approches. Les différents responsables recueillent des idées de sources différentes et expérimentent des méthodes nouvelles.</p> <p>Cette expérimentation prend souvent la forme de projets pilotes et de déclenchement d'études ou de groupes de travail.</p> <p>Le manque d'homogénéité est une des difficultés qui caractérise ce stade, et des outils différents sont mis en œuvre sur la base de préférences personnelles.</p> <p>Par ailleurs, le lancement simultané de multiples initiatives a pour conséquence qu'aucune n'est poussée jusqu'au bout.</p> <p>Un nombre significatif de responsables et d'employés reconnaissent les bénéfices de l'intégration environnementale pour l'atteinte des objectifs de développement durable si la démarche est poussée plus avant.</p> <p>Ce nombre et cette volonté permettent le passage au stade suivant.</p>	<p>Les secteurs ont pris un engagement formel d'intégrer l'environnement et rentre dans un stade de transition entre les anciennes et nouvelles méthodes.</p> <p>L'engagement dans la nouvelle approche s'étend au niveau individuel, l'ancienne façon de travailler étant perçue comme n'apportant pas de solutions aux problèmes quotidiens.</p> <p>Une des caractéristiques de ce stade est qu'il est souvent le temps des décisions parfois difficiles.</p> <p>La mise en place de nouveaux cadres de résultats (intégrant les aspects environnementaux) par exemple implique d'abandonner les anciens indicateurs et les anciennes méthodes de mesure.</p> <p>La définition des priorités est également un enjeu fort, ainsi que la gestion du changement humain. La diffusion à grande échelle de l'approche dans les secteurs permet de passer au stade suivant.</p>	<p>L'intégration environnementale est intégrée dans les pratiques de façon transversale.</p> <p>Les principaux processus administratifs (formulation des stratégies, élaboration budgétaire) sont alignés sur les nouvelles pratiques.</p> <p>Des indicateurs sont utilisés pour suivre l'action dans les secteurs et de la société civile et un processus de revue périodique permet de les adapter aux priorités.</p> <p>Les employés sont mobilisés et formés et disposent des moyens de s'approprier les différents outils d'intégration environnementale, qui sont revus régulièrement sur la base des expériences passées.</p> <p>Les allocations de ressources assurent la pérennité des nouvelles méthodes. Les effets sont visibles dans les services fournis par les différents secteurs et la société civile.</p>

La notation ne constitue pas une fin en soi, mais aide généralement à stimuler un débat de fond et facilite une comparaison dans le temps.

La matrice ci-après a servi pour la notation (entre 0 et 1, une décimale) et la collecte des données (signaux du changement).

Stades Secteurs	Conscience (0-1)	Expérimentation (1-2)	Transition (2—3)	Mise en œuvre pérenne (3-4)
Eau				
Santé				
Transport				
Autres Secteurs (A préciser)				
Société Civile				
Intersectoriel				

Ce tableau sert à reprendre les explications qui ont conduit à attribuer et classer un secteur ou une OB à un stade donné ainsi que la note attribuée à ce stade

	Explication de l'notation (constats – évidences ; description du changement par rapport à l'intégration environnementale)
Eau	
Santé	
Transport	
Autres secteurs	
Société Civile	
Intersectoriel	

Ce système facilite le débat autour de la situation puis autour des principaux changements en ce qui concerne l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles et parmi les organisations de la société civile. L'appui peut provenir du PRCDE mais aussi d'appuis initiés dans d'autres programmes de coopérations ou dans le cadre de programmes nationaux.

La même démarche a été appliquée pour les aspects **d'intersectorialité** au niveau de l'Outcome. Les définitions des quatre niveaux ont été adaptées (voir tableau ci-dessous):

Stades de Changement intersectorialité			
Conscience (notation : 0-1)	Expérimentation (notation : 1-2)	Transition (notation : 2—3)	Mise en œuvre pérenne (notation : 3-4)
<p>La faiblesse du dialogue intersectoriel et de l'échange des bonnes pratiques est diagnostiquée comme un frein à l'atteinte des résultats de développement durable.</p> <p>L'OB reconnaît l'intérêt de renforcer le dialogue intersectoriel et l'échange des bonnes pratiques mais l'engagement reste flou.</p> <p>Les responsables de l'OB reconnaissent qu'il est possible de faire mieux en matière de dialogue intersectoriel et d'échange des bonnes pratiques.</p> <p>Ce stade implique souvent un sentiment de frustration et de mécontentement vis-à-vis des performances de l'OB dans le dialogue intersectoriel et l'échange des bonnes pratiques.</p> <p>La sensibilisation au dialogue intersectoriel et à l'échange de bonnes pratiques, ainsi que le sentiment d'urgence du besoin de changement suscitent l'envie de changement et permet de passer au stade suivant.</p>	<p>L'OB commence à s'engager dans une démarche de dialogue intersectoriel et d'échange de bonnes pratiques, et explore différentes approches. Les différents responsables recueillent des idées de sources différentes et expérimentent des méthodes nouvelles.</p> <p>Cette expérimentation prend souvent la forme de projets pilotes et de déclenchement d'études ou de groupes de travail.</p> <p>Le manque d'homogénéité est une des difficultés qui caractérise ce stade, et des outils différents sont mis en œuvre sur la base de préférences personnelles.</p> <p>Par ailleurs, le lancement simultané de multiples initiatives a pour conséquence qu'aucune n'est poussée jusqu'au bout.</p> <p>Un nombre significatif de responsables et d'employés reconnaissent les bénéfices du dialogue intersectoriel et de l'échange des bonnes pratiques pour l'atteinte des objectifs de développement durable si la démarche est poussée plus avant.</p> <p>Ce nombre et cette volonté permettent le passage au stade suivant.</p>	<p>L'OB a pris un engagement formel de mettre en place un dialogue intersectoriel et un échange de bonnes pratiques et rentre dans un stade de transition entre les anciennes et nouvelles méthodes.</p> <p>L'engagement dans la nouvelle approche s'étend au niveau individuel, l'ancienne façon de travailler étant perçue comme n'apportant pas de solutions aux problèmes quotidiens.</p> <p>Une des caractéristiques de ce stade est qu'il est souvent le temps des décisions parfois difficiles.</p> <p>La mise en place de nouveaux cadres de résultats par exemple implique d'abandonner les anciens indicateurs et les anciennes méthodes de mesure.</p> <p>La définition des priorités est également un enjeu fort, ainsi que la gestion du changement humain. La diffusion à grande échelle de l'approche au sein de l'OB permet de passer au stade suivant.</p>	<p>Le dialogue intersectoriel et l'échange de bonnes pratiques est intégré dans les pratiques de l'OB de façon transversale.</p> <p>Les principaux processus administratifs (formulation des stratégies, élaboration budgétaire) sont alignés sur les nouvelles pratiques.</p> <p>Des indicateurs sont utilisés pour suivre l'action de l'OB et un processus de revue périodique permet de les adapter aux priorités.</p> <p>Les employés sont mobilisés et formés et disposent des moyens de s'approprier les différents outils de dialogue intersectoriel et d'échange des bonnes pratiques, qui sont revus régulièrement sur la base des expériences passées.</p> <p>Les allocations de ressources assurent la pérennité des nouvelles méthodes. Les effets sont visibles dans les services fournis par l'OB.</p>

Evaluation de l'impact :

L'équipe projet a lancé l'exercice avec ces partenaires lors d'un atelier le 17 novembre 2016. Il s'est poursuivi lors de la 4^{ème} réunion du CTC, le 20 décembre 2016 et s'est achevé lors de la 5^{ème} réunion du CTC, le 16 février 2017. Les partenaires se sont montrés très intéressés à cette méthode qui leur a permis de mesurer le niveau de l'intégration de l'environnement dans leurs secteurs et OB respectifs. L'exercice a été coordonné par les points focaux des Ministères. Le score que s'est auto-accordé chaque secteur est en fait le résultat de l'analyse réalisée au niveau des OB, celles-ci étant soit des organisations sous tutelle des Ministères partenaires soit des structures centrales des Ministères concernés. Un récapitulatif de ces scores est donnée ci-dessous par OB pour l'Outcome et par secteur pour l'impact.

On constate que selon les secteurs, la synthèse est soit une note globale soit une plage. En effet, dans certains secteurs, la situation des OB est relativement homogène et dans d'autre elle est très variable selon les OB.

Pour ce faire, les partenaires ont procédé à un recensement de toutes les actions, tous les programmes, textes de loi, conventions ou toute autre action en relation avec l'intégration environnementale menée par leur Ministère ou leurs OB.

Récapitulatif des scores par secteur :

	Conscience (0-1)	Expérimentation (1-2)	Transition (2-3)	Mise en œuvre pérenne (3-4)
Secteur Transport		1.2		
Secteur Santé			2.1	
Secteur Eau		1.2 ————— 2.5		
Secteur Société Civile	0.9 —————	1.2		

Argumentaire par secteur sur les scores attribués (voir tableau page 9)

	Eléments principaux expliquant la notation
Secteur Eau (Score : 1.2 à 2.5)	<p>Niveau conscience :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Loi sur l'eau 2. Ratification de toutes les conventions internationales 3. L'IE est un axe stratégique dans les textes et lois sur la gestion de la ressource eau 4. Axes stratégiques du PNE <p>Niveau expérimentation et transition différencié par OB :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Programme de formation sur l'économie de l'eau, 2. Formation sur la recherche de fuites 3. Gros investissements dans le domaine de l'assainissement et la rénovation des réseaux. 4. Programme de sensibilisation à l'économie de l'eau 5. Protection du domaine public hydraulique 6. Planification d'actions de formation en environnement 7. Rattachement du secteur de l'environnement au secteur de l'eau
Santé (Score : 2.1)	<p>Niveau conscience :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La loi sur la santé intégrant la dimension environnementale. 2. Le ministère a créé une direction de la prévention socio-environnementale. 3. Le ministère a déterminé des profils pour des chargés de programmes (programmes salubrité alimentaire hygiène hospitalière et produits chimiques). 4. Le gouvernement algérien a ratifié la convention de Stockholm 5. La déclaration de Libreville a été signée par deux ministres : la santé et l'environnement.

	<p>6. Projet de loi de santé en cours d'adoption.</p> <p>Niveau expérimentation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le ministère a engagé le projet d'élaboration d'une stratégie santé environnement 2. Mise en place d'un groupe de travail pour faire un état des lieux sur santé environnementale en partenariat avec l'OMS
<p>Transport (Score : de 1.2)</p>	<p>Niveau conscience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accords internationaux • Le MTPT reconnaît être un secteur pollueur (conscience de son impact) • Secteur adopte, vu sa reconnaissance des impacts environnementaux, les textes réglementaires algériens liés à la protection de l'environnement. • Attributions actuelles du Ministre (article 2 du décret exécutif n° 16-311 du 1er décembre 2016 fixant les attributions du ministre des travaux publics et des transports) : Le ministre des travaux publics et des transports exerce ses attributions en relation avec les secteurs et instances concernées dans la limite de leurs compétences, dans une perspective de développement durable dans les domaines de réalisation, d'entretien, de maintenance, de gestion et d'exploitation des infrastructures relevant de son secteur. <p>Niveau expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'appui par l'intégration de l'environnement dans les OB du Ministère des Transports sur le PRCDE : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'identification des produits ✓ La définition des résultats attendus ✓ Mise en place d'une cellule environnementale <p>Les OB transports se situent au niveau expérimentation (score : 1.4) pour le renforcement des métiers en intégration de l'environnement dans les différents modes de transports (terrestre, aérien, ferroviaire, maritime) et la mise en place d'outils de gestion pour l'intégration de l'environnement</p>
<p>Société Civile (Score : 0.9-1.2)</p>	<p>Au niveau conscience :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les OSC reconnaissent l'intérêt de l'IE mais passent difficilement ou pas à l'action. • Faible taux des associations qui connaissent la démarche IE et le cadre légal (loi, normes...) • La sensibilisation pour une IE est assurée par les associations en -direction de divers publics mais l'application au sein des OSC elles-mêmes est faible <p>Au niveau expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les OSC se forment et s'informent des différentes méthodes et pratiques d'IE mais la mise en pratique reste relativement faible. • Quelques associations ont une gestion IE, ils ont introduit des critères respectueux de l'environnement pour leurs achats et le choix des fournisseurs et tentes de coopérer avec des entreprises locales de recyclage pour recycler les déchets lors des projets • Orientation vers l'économie verte et valorisation des bonnes pratiques en partenariat vert • Des associations participent à des commissions pour évaluer l'impact de projet sur l'environnement en vue de leur validation

3.2.2 Niveau de l'Outcome

Au niveau de l'Outcome l'exercice a été réalisé par OB, ceci a permis d'apprécier le niveau actuel d'intégration de l'environnement pour chaque bénéficiaire et permettra par la suite de mesurer l'évolution de la situation à des stades intermédiaires et à la fin de chaque appui. Le projet a opté pour une autoévaluation par chaque OB de sa performance environnementale actuelle. Les justifications apportées par les OB sont jointes en annexe à ce rapport.

La même démarche est appliquée pour les aspects d'intersectorialité.

Chaque OB a effectué sa propre auto-évaluation dans le cadre d'un travail de groupe.

Evaluation des OB du secteur des Ressources en Eau

OB	Conscience (0-1)	Expérimentation (1-2)	Transition (2—3)	Mise en œuvre pérenne (3-4)
DEAH			2.5 (VB) ³ 2.9 (VC)	
ADE (CNFME)		1.2 (VB)	2.1 (VC)	
INPE		1.2 (VB)	2.1 (VC)	

Direction des études et des aménagements Hydrauliques (DEAH)	Éléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
Score : 2.5	<p>Conclusion de la DAEH :</p> <p>« Situation de la DEAH en matière d'intégration environnementale : La DEAH a pris un engagement formel d'intégrer la protection de l'environnement à travers l'élaboration des schémas d'aménagements hydrauliques au plan national et régional (PNE et PDARE), qui fixent les objectifs de développement sectoriel en prenant en compte la protection de l'environnement en cohérence avec les enjeux du développement durable, ainsi que dans l'élaboration des études thématiques. Néanmoins un renforcement de capacités est nécessaire pour une meilleure intégration de la protection de l'environnement dans toutes les activités de cet OB. De ce fait, la Direction des Etudes et des Aménagements Hydrauliques se situe (selon la méthode CAPS-can) en phase de transition en matière d'intégration environnementale avec une note de 2.5 ».</p>

Algérienne des Eaux (CNFME)	Éléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
Score :1.2	<p>L'analyse produite par le CNFME fait le constat suivant :</p> <p>« Si des activités ou procédures règlementaires en lien avec la préservation de l'environnement sont prises en compte dans le domaine de la gestion et de l'exploitation, cependant, ils sont loin de refléter un stade de changement notable au sein de l'ADE spécifiquement en matière d'intégration environnementale; car elles ne sont pas le résultat d'un processus réfléchi et structural, conçu et mis en œuvre à cet effet mais plutôt le résultat induit par la nature des actions d'amélioration rentrant dans les propres missions d'un gestionnaire d'un service public de l'eau.</p> <p>Cette faiblesse de l'intégration environnementale ne peut être dissimulée et ne permettra pas d'atteindre les résultats de développement durable.</p> <p>Aucune démarche de changement vers des pratiques d'intégration de l'environnement, n'est formalisée (déclinée) à l'échelle de l'ADE et partagée par son personnel. Les responsables ont leurs différentes idées et sources. Les audits environnementaux ne sont pas pratiqués.</p> <p>En conclusion, l'ADE se trouve au stade de la conscience ou au plus, au tout début du stadede l'Expérimentation. En conséquence, la note doit se situer dans la fourchette de (1 à 1,2), selon l'échelle adoptée.</p>

³ VB : Valeur de base. VC : Valeur-cible.

Institut National de Perfectionnement et de l'Equipeement (INPE)	Eléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
Score : 1.2	L'INPE est un organisme sous tutelle du Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement, outre son programme de formation lié à différentes thématiques intéressant le secteur de l'eau et ses partenaires, il dispense quelques modules de formation en lien avec l'intégration environnementale. Cependant l'intégration environnementale n'est pas un axe transversal dans les programmes de l'INPE, d'où l'appui initié dans le cadre du PRCDE dans une perspective d'un développement stratégique de l'INPE intégrant à tous les niveaux la dimension environnementale au même titre que le CNFME. On peut considérer de ce fait qu'il est au stade de l'expérimentation.

Evaluation des OB du secteur de la santé

Santé	Conscience (0-1)	Expérimentation (1-2)	Transition (2-3)	Mise en œuvre pérenne (3-4)
Direction de la prévention socio-environnementale			2.1(VB) 2.7 (VC)	

Direction de la prévention socio-environnementale	Eléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
OB Santé (Score : 2.1)	La prise en compte de l'intégration environnementale au plan institutionnel et organisationnel au MSPRH est avérée (signature de la déclaration de Libreville – nouvelle loi sur la santé - mise en place de structures idoines). Sur le plan opérationnel et mise en œuvre de ses engagements, la santé met en œuvre la feuille de route pour l'établissement de l'alliance stratégique entre le secteur de la santé et celui de l'environnement en Afrique conformément à la Déclaration de Libreville. A cet effet, en matière d'intégration de l'environnement, et sur la base des données recensées l'OB se définit au stade du début de la transition (2.1) (voir rapport de la santé en annexe 2)

Evaluation des OB du secteur des Transports

Transports	Conscience (0-1)	Expérimentation (1-2)	Transition (2-3)	Mise en œuvre pérenne (3-4)
Secrétariat général		1.2 (VB)	2.1(VB)	
DTTU		1.2 (VB)	2.1(VB)	
AOTU-A		1.2 (VB)	2.1(VB)	
DACM		1.2 (VB)	2.1(VB)	
ETUSA		1.2 (VB)	2.1(VB)	

Secrétariat Général	Eléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
Score : 1.2	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de l'intégration environnementale se traduit par la ratification des accords et conventions internationaux, promulgation de nouveaux textes de loi ou en cours. - Conclusion du rapport établi par le MTPT: « <i>Les acquis inscrits dans le domaine environnemental sont induits par les activités à vocation internationale, gérées par le secteur au niveau des sous-secteurs transports maritimes et aériens qui répondent impérativement aux exigences et normes internationales (OACI&OMI) et notamment en matière de protection de l'environnement. En ce qui concerne le transport terrestre en général, l'intégration environnementale reste à consolider</i> ».
Direction des transports urbains et terrestres (DTTU)	Eléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
Score : 1.2	<ul style="list-style-type: none"> - Les missions assignées à cet OB (La DTTU) en matière d'intégration environnementale sont la modernisation des systèmes de transports terrestres et urbains en favorisant la multimodalité (consommation moins d'espace, moins d'énergie, moins de pollution et de congestion routière) et le mode de transport collectif ainsi que l'utilisation des moyens de transport moins polluants et à consommation de l'énergie propre. La DTTU a aussi pour mission de suivre la mise en œuvre des accords internationaux en lien avec la thématique de la protection de l'environnement. - En termes de mise en œuvre : « <i>des programmes sont lancés. Le développement de plans de circulation urbaine, la réalisation du métro, du téléphérique, du tramway, l'extension du rail en cours contribueront au développement du transport de masse, permettant de réduire ainsi l'émission de polluants et de gaz à effet de serre</i> ».

Autorité d'Organisation du Transport Urbain (AOTU-A)	Eléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
Score : 1.2	<ul style="list-style-type: none"> - L'AOTU-A, est une entité nouvellement créée. A ce titre elle n'a pas encore engagé d'action importante en matière de protection de l'environnement et du Développement Durable. Elle agit sur le terrain pour dégager des solutions pratiques afin d'assurer l'intégration physique des réseaux de transport urbain, et la multimodalité, l'attractivité des transports collectifs urbains. A ce titre l'AOTU-A a pour mission d'opérer proprement le transport des véhicules particuliers au transport en commun, ce qui aurait une incidence directe sur l'environnement. A ce titre de ses missions, l'AOTU-A veille à l'application des différentes dispositions législatives et réglementaires en relation avec la protection de l'environnement. <p>Aucune indication n'est donnée sur le programme d'action en cours en lien avec l'intégration environnementale en dehors des activités en lien avec le PRCDE</p>

Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie (DACM)	Eléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
Score : 1.2	<ul style="list-style-type: none"> - En termes d'intégration environnementale la DACM a 2 missions principales liées aux aspects environnementaux, il s'agit de: <ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires en matière de sécurité, de sûreté, de gestion de l'espace aérien et de l'environnement ; 2. Participer, en liaison avec les institutions concernées, aux travaux des organisations nationales et internationales agissant dans le domaine de la météorologie et des changements climatiques. Avec comme priorité la limitation des bruits et des gaz émis des avions. - En termes de réalisations qui s'inscrivent dans le domaine environnemental, elles concernent les activités à vocation internationale gérées par le sous-secteur aérien qui répond impérativement aux exigences internationales de l'organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). Exemple L'utilisation des équipements de soutien au sol répondant aux normes environnementales et de la construction de nouvelles aérogares faisant appel aux sources d'énergie renouvelables. - L'OB est surtout liée à des engagements d'ordre internationale, elle se distingue des autres OB du même secteur par cet aspect, ce qui la met en stade de transition, cependant son score est identique aux autres OB. <p>Aucune indication n'est donnée sur le programme d'action en cours en lien avec l'intégration environnementale</p>

Etablissement de Transport Urbain et Suburbain d'Alger (ETUSA)	Eléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
Score : 1.2	<p>L'ETUSA s'insère de manière progressive dans la politique définie par le secteur depuis 2011, notamment celle ayant une relation avec l'environnement à titre d'exemple la reconversion des véhicules légers essence en véhicules GPL.</p> <p>Son activité se concentre au niveau des zones rurales très denses et par conséquent l'ETUSA s'engage à diminuer sa participation dans la pollution par le renouvellement du parc et par l'intégration de la notion environnementale au niveau de nos unités de maintenance en misant sur la participation et la formation du personnel des dites unités.</p> <p>Ces principaux acquis dans ce domaine se résument dans les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un audit environnemental effectué au niveau d'un atelier de maintenance ; • Un recueil des textes réglementaires régissant la gestion d'un atelier de maintenance ; • La mise en place de convention de récupération des déchets. • L'installation des commissions hygiène, sécurité et environnement. <p>Pour les actions futures, l'ETUSA initie une démarche pour le renouvellement du parc de façon progressive pour parer aux difficultés liées à l'entretien des autobus ayant un âge supérieur à 15 ans.</p> <p>L'ETUSA compte instaurer à travers l'optimisation des outils et moyens d'atelier à mettre en place une base de données statistiques telles que les mesures des gaz d'échappement, les consommations d'huile de batterie,..... pour justifier des actions liées à l'environnement que nous devons réaliser"</p>

Sous-Direction de la Formation	Eléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
Score : 1.2	<p>L'OB est une sous-direction horizontale ; rattaché à la Direction de l'Administration Générale qui est une structure du Ministère des Travaux Publics et des Transports. Elle est chargée d'initier et de promouvoir la formation et le perfectionnement dans le domaine des travaux publics et des transports ; de participer, avec les institutions spécialisées, de l'élaboration de plans et de programmes de formation intéressant le secteur et de leur mise en œuvre ; et d'assurer le suivi et l'évaluation des activités des Etablissements de formation sous tutelle. C'est ainsi que se résume les missions de cette structure.</p> <p>Aucune indication n'est donnée quant à l'intégration de l'environnement dans le plan ou le programme de formation du MT en dehors des activités du PRCDE</p>

Evaluation des OB de la Société Civile :

	Conscience (0-1)	Expérimentation (1-2)	Transition (2—3)	Mise en œuvre pérenne (3-4)
Secteur Société Civile	0.9	1.2 (VB)	2 (VC)	

SC	Eléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
Score : entre 0.9 et 1.2	<p>Les associations consultées bien que conscientes des enjeux environnementaux et pour certaines, œuvrent dans le domaine de la protection de l'environnement, ne prennent en compte peu ou pas l'intégration de l'environnement dans le management de leur association ni le management de leurs projets (rien n'est officialisé dans une charte, le règlement intérieur, statuts ou autres).</p> <p>Toutefois, quelques-unes tentent d'avoir de bonnes pratiques tel que l'achat de produit recyclés, la formation de leur bénévole ou la mise en place d'actions d'IE assez restreintes (mise en place de chauffe-eau solaire, broyeur de faible capacité...).</p>

Evaluation des OB « intersectorielles » :

	Conscience (0-1)	Expérimentation (1-2)	Transition (2—3)	Mise en œuvre pérenne (3-4)
CNFE			2.7	3
ONEDD		1.8 (VB)	2.9 (VC)	

Intersectoriel	Eléments principaux expliquant la notation (Voir rapport complet en annexe)
Score : 1.8 (ONEDD)	Niveau conscience : <ol style="list-style-type: none"> 1. Décret de création de l'ONEDD 2. Conseil administratif et scientifique 3. décision ministérielle (232/SPM/MATE) Niveau expérimentation <ul style="list-style-type: none"> • Un jumelage européen d'appui à la mise en place d'un système d'information environnemental (SIE) • Investissement pour l'acquisition d'un matériel performant pour le SIE • Membre expert du plan cancer • Membre expert de la convention Libreville Draft de convention d'échange de données
Score : CNFE 2.7	À travers ses missions et les formations qu'il dispense, le CNFE contribue à la sensibilisation à l'environnement des cadres des différents secteurs. Il leur donne les moyens et les outils d'intégration de l'aspect environnemental dans leurs activités quotidiennes. Le CNFE a été placé dans la catégorie « Transition » avec une note de 2,7, car, il active dans l'échange inter sectoriel par la promotion de la protection de l'environnement en ciblant l'ensemble des secteurs notamment les plus pollueurs. Effectivement, selon le décret exécutif N° 02-263 du 17 août 2002 complété par le décret exécutif n° 12-174 du 11 avril 2012 le CNFE est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont la principale mission est de renforcer le cadre institutionnel pour la mise en place de la politique nationale de l'environnement et du développement durable.

Valeurs cibles au niveau de l'Outcome :

Bien que la méthode CAP-scan s'appuie sur une démarche plutôt descriptive et qualitative, qui permet de suivre le changement attendu, l'équipe du projet avec l'ensemble des partenaires (Points focaux secteurs et OB) s'est livrée à un exercice qui consiste à définir des scores cibles que chaque OB estime en mesure d'atteindre en fin de projet.

Les scores cibles ont été définis après concertation et examen de la situation de départ et sur base des potentiels acquis dans le cadre du projet.

Le tableau ci-dessous est un récapitulatif des scores de départ et les scores cibles d'ici la fin de l'intervention.

Tableau des cibles :

	Conscience (0-1)	Expérimentation (1-2)	Transition (2-3)	Mise en œuvre pérenne (3-4)
Secteur Transport		1.2 →	2.1	
Secteur Santé			2.1 → 2.7	
CNFME / INPE		1.2 - 1.2 →	2.1 - 2.1	
DEAH			2.5 → 2.9	

Secteur Société Civile	0.9 →	1.2		
ONEDD		1.8 →	2.9	
CNFE		2.7 →		3

3.2.3 Niveau des outputs

Au niveau des résultats intermédiaires (Output – sphère de contrôle) des résultats 1 à 3 « Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur de l'Eau, la Santé, les Transports sont durablement renforcées et mises à profit », des indicateurs ont été définis pour les projets des OB ainsi que différents outils d'évaluation.

Pour le résultat 4 «Des organisations de la société civile algérienne actives dans le domaine de l'environnement sont renforcées et impliquées dans des actions d'information, éducation et communication et à la mise en œuvre de projets locaux », des indicateurs ont été définis également sur la base d'une démarche de travail définie avec le partenaire.

Pour le résultat 5 « Le dialogue intersectoriel est renforcée et les bonnes pratiques des secteurs en termes d'intégration de l'environnement y sont partagées » des indicateurs ont été définis pour les deux OB (ONEDD et CNFE) en liens avec le partenaire.

Ces indicateurs combinent à la fois des données chiffrées et des données qualitatives suivant la nature des activités.

Les besoins d'informations qui ont conduit à choisir ces indicateurs

Le cadre logique formulé dans le DTF, donne des axes génériques d'intervention et définit les outils d'appui promus par la coopération technique belge.

Les orientations relatives à la construction des indicateurs et leurs nombres ont été reprises par le projet car elles sont dictées par la nature du projet (renforcement de capacités et thématique émergente ou nouvelle selon les secteurs en Algérie) et les contraintes liées aux délais d'exécution.

Le choix des outils de collecte des données est induit systématiquement par la nature de l'activité et l'approche arrêtée pour chacune d'entre elles.

La qualité et la fiabilité des données, leur (dés) agrégation ;

Comme précisé plus haut, les indicateurs et donc les données sont souvent de nature qualitative. Néanmoins, la présentation des données et la réflexion intersectorielle aide à valider l'information fournie (et donc à la qualité d'information). L'auto-appréciation, combinée à une confrontation intersectorielle, aide à créer un équilibre entre l'objectivité et l'acceptation et facilite la dynamique intersectorielle.

S'il y a un besoin de renforcer les systèmes M&E existants.

Relativement à ce point, un accompagnement de l'équipe projet et particulièrement de l'ATN suivi / évaluation est à envisager sur le moyen terme pour la consolidation du système monitoring du projet. Un appui pour la prise en compte des thèmes transversaux est également envisagé.

Output Résultat 1 : « Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur de l'Eau sont durablement renforcées et mises à profit »

La thématique de l'intégration de l'environnement au sein du secteur des Ressources en Eau est émergente. Ces dernières années, la priorité du Ministère a été essentiellement de réaliser d'ambitieux programmes d'infrastructures de base avec notamment la construction de nombreux barrages et stations d'épuration (STEP).

Les missions principales du secteur de l'eau sont l'évaluation des ressources en eau, la mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau, l'alimentation en eau potable, l'irrigation et l'assainissement urbain et la protection contre les inondations. La législation algérienne sur l'eau a été revue et modernisée en 2005. Un Plan National de l'Eau 2015-2019 (PNE) – appuyé par la Commission Européenne – a été élaboré. Il fixe les investissements à planifier à l'horizon 2030. Il est soutenu par un système d'aide à la décision pour définir les besoins. Un Schéma National d'Assainissement (complémentaire au PNE donc) est par ailleurs en cours d'élaboration.

En termes d'enjeux environnementaux propres au secteur, les thématiques suivantes peuvent être relevées : La rareté des ressources en eau ; L'adaptation aux changements climatiques ; Les micropolluants ; La réutilisation des eaux usées épurées ; Le traitement des boues (STEP, dragage) ; Le recouvrement des coûts ; La consommation d'énergie.

Au démarrage du projet, trois OB ont été désignés par le Ministère pour bénéficier de l'appui du projet :

- Le CNFME (centre national de formation aux métiers de l'eau) de l'Algérienne des Eaux, dont la création est le fruit d'une coopération entre la CTB et l'ADE,
- L'INPE (institut national de perfectionnement de l'équipement)
- La DEAH (direction des études et des aménagements hydrauliques au MREE) qui est une structure centrale du MREE.

Pour les 2 premières OB, il est question de monter des projets de partenariat avec une institution publique belge identifiée lors de la formulation et qui a conclu un accord de coopération avec la CTB Bruxelles, il s'agit de la société wallonne des eaux (SWDE). La DEAH quant à elle gère un outil stratégique de prise de décision pour le secteur. Cet outil doit être paramétré à horizon 2050 défini par le SNAT, loi fondamentale de l'aménagement du territoire.

L'étude d'actualisation du Plan National de l'Eau (PNE) a été élaborée dans le cadre du programme d'appui Eau I avec l'Union Européenne. Ce PNE a résulté de constats et de diagnostics, de calculs techniques, d'options de développement et de visions stratégiques et projette les investissements à planifier à l'horizon 2030. Il est soutenu par un système d'aide à la décision incluant des outils de planification donnant un caractère dynamique au PNE en tant que force de propositions pour de nouveaux aménagements et/ou pour s'adapter à de nouvelles situations, notamment en termes de potentialités d'offre et/ou d'évolution de la demande en eau. Un Schéma National de Développement de l'Assainissement est par ailleurs élaboré.

La matrice ci-après permettra de suivre l'évolution de ces 3 OB en matière d'intégration environnementale.

Nota : Les deux indicateurs qualitatifs seront mesurés en utilisant l'analyse proposée plus haut (inspirée par l'évaluation CAP-Scan).

Output 1 : Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur de l'Eau sont durablement renforcées et mises à profit				
Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Valeur 2018	Cible finale
Nombre de formateurs capables de former en Intégration de l'Environnement dans le secteur d'Eau	0	0	0	20
Nombre de kits de formation	0	0	0	1 modèle de KIT
Niveau d'intégration de l'environnement dans le Plan National de l'Eau *	Sera défini en Q2 2017			
Niveau d'intégration de l'environnement dans le plan de formation triennal et de sa mise en œuvre*	Sera défini en Q2 2017			

* Indicateur élaboré selon une analyse de type «CAP-scan »

Output Résultat 2 : « Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur de Santé sont durablement renforcées et mises à profit »

En 2011, le MSPRH s'est doté d'une nouvelle direction dénommée Direction de la Prévention Socio-Environnementale, qui fait partie de la Direction Générale de la Prévention et de la Promotion de la Santé. Elle est chargée de développer une politique de santé intégrant l'environnement. Le PRCDE est sollicité pour appuyer cette Direction dans le développement de ses fonctions, la formulation d'une stratégie nationale pour réduire et maîtriser les risques sur la santé liés à la dégradation de l'environnement ainsi que dans le renforcement des compétences de son personnel.

Selon le DTF et lors de la formulation du projet, la Direction a marqué son intérêt particulier pour la thématique de l'intégration de l'environnement. La Direction et le Ministère reconnaissent que des efforts importants liés à l'impact des problèmes environnementaux sur la santé des citoyens, la définition et le suivi d'indicateurs sur les déchets, la définition d'une stratégie nationale pour la gestion des déchets hospitaliers sont à fournir.

En termes de ressources humaines, il n'y a ni module, ni institut de formation spécialisé en santé/environnement mais quelques sous-modules comme celui sur la gestion des Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI). Le contenu est déterminé au cas par cas et la Direction de la Formation est souvent obligée de contracter des experts externes. Dans les formations actuellement dispensées, l'environnement occupe peu de place.

La problématique des déchets étant un axe central du projet AGID, la demande d'appui du Ministère chargé de la santé a été rapidement recentrée sur un accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie santé environnement. Une seule OB est pour l'instant ciblée dans ce cadre, la Direction de la prévention socio-environnementale qui tend à se doter d'une stratégie santé environnement conformément aux engagements de l'Algérie dans le cadre de la déclaration de LIBREVILLE.

Avec l'appui de l'OMS, la Direction élabore actuellement un état des lieux, qui permettra de dégager les axes prioritaires de cette stratégie dont le projet appuiera l'élaboration. Cet appui portera sur le niveau institutionnel, organisationnel et individuel.

Un échange avec des institutions belges notamment le Service public fédéral de santé est envisagé avec pour objectif d'accroître les capacités et la visibilité de cette OB quant aux défis environnementaux pour le secteur de la santé et la stratégie à adopter dans ce cadre. Des activités de formation et de renforcement des capacités sont également programmées au bénéfice du staff de l'OB et d'organismes sous tutelle.

Output 2 : Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur de Santé sont durablement renforcées et mises à profit

Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Valeur 2018	Cible finale
Nombre cadres seniors mieux outillés pour guider le Plan d'Action Santé-Environnement	0	6	6	6
Nombre de chefs de programme, qui maîtrisent l'analyse de risques environnement-Santé.	0	5	5	5
Nombre de points focaux qui maîtrisent les liens Santé-Environnement	0	0	15	15
Meilleure maîtrise des problématiques liées au domaine de la Santé-Environnement*.	Sera défini en Q2 2017			

* Indicateur élaboré selon une analyse de type «CAP-scan »

Output Résultat 3 : « Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur des Transports sont durablement renforcées et mises à profit »

En ce qui concerne le résultat 3, le DTF prévoyait, outre l'appui de l'équipe projet 3 types d'activités :

- Des activités pour appuyer le renforcement des capacités individuelles via la mise à disposition de bourses de formation et de stages et d'autres outils de renforcement des capacités individuelles
- Des activités pour appuyer le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles dans le secteur via l'appui à la mise en œuvre d'actions pilotes, d'expertise technique, de partenariats et de jumelages, etc.

Ces axes de travail sont par ailleurs appuyés par les fonds européens via le programme TRANSPORT II, qui vise à accompagner la mise en œuvre de la nouvelle stratégie des transports par des réformes institutionnelles et réglementaires et d'améliorer, en outre, la sécurité des transports et leur qualité en ouvrant de nouveaux champs de travail dont notamment la protection de l'environnement et la formation des cadres. Le programme a produit deux rapports intéressants : le premier concerne l'intégration de la politique environnementale dans le secteur des transports et le second consiste en une analyse critique de l'offre de formation au Ministère des Transports. Ces deux rapports proposent un certain nombre de recommandations :

1. La création de services « environnement » dans plusieurs sous-directions et d'un groupe ad hoc interne de coordination de ces services ;
2. L'élaboration d'une stratégie environnement-transport et de méthodes de travail intra- et intersectorielles ;
1. Le renforcement de la réglementation et du dispositif législatif et notamment l'élaboration de plans de circulations et de transport avec intégration de la protection de l'environnement ;
2. Le renforcement des ressources humaines notamment par la formation des cadres et décideurs ;
3. Le renforcement des capacités de la structure centrale du secteur notamment par l'intégration des aspects environnementaux et énergétique dans le cursus des établissements de formation sous tutelle : IHFR, ISFF, ENATT, ENSM, ETFIM ;
4. Le redéploiement de la météorologie nationale.

Après échange avec le bénéficiaire, il a été convenu de mettre en œuvre le résultat 3 à travers 8 actions au profit de 6 organisations bénéficiaires et qui s'inscrivent complètement dans la continuité des recommandations du rapport mentionné plus haut :

- Appui à l'élaboration et à la mise en place d'un plan d'action pour la prise en charge des obligations environnementales du ministère des Transports au profit du secrétariat général
- Appui à la sous-direction de la formation par la formation des formateurs des différents instituts de formations. Les organisations bénéficiaires potentielles sont :
 - Ministère des travaux publics et des transports (Sous-direction de la formation),
 - ENATT (Ecole National d'Application des Transports Terrestres)
 - ISFF (Institut Supérieur de Formation Ferroviaire)
 - EFTIM (Ecole Technique de Formation & d'instruction Maritime) de Bejaïa et de Mostaganem
 - ENSM de Bousmaïl
- Formation-action pour 10 agents de la DTTU et de la wilaya d'Alger au suivi de la mise en place d'un système centralisé de régulation de la circulation urbaine de la wilaya d'Alger
- Appui à la DTTU pour une étude de faisabilité pour la réalisation d'un BHNS (Bus à Haut Niveau de service) au niveau de la partie Ouest d'Alger
- Appui à l'AOTU-A dans l'actualisation du plan de déplacement urbain de l'Algérois
- Appui à L'ETUSA pour l'intégration de L'environnement dans la gestion d'un atelier pilote et appui à l'élaboration d'un module environnemental pour le centre de formation
- Continuation des bourses antérieures en appui à la DACM : le PRCDE assurera la continuité des bourses de stage et de formation (ancien programme bourses) qui ont été accordées avant le démarrage du projet, en 2014 sur les sujets suivants :
 - Analyse environnementale au niveau des aéroports (6 personnes)
 - Développement de l'aviation civile et protection de l'environnement (11 personnes)
 - Aviation civile et changements climatiques (8 personnes)

Output 3 : Les capacités d'intégration de l'environnement des organisations bénéficiaires ciblées du secteur des Transports sont durablement renforcées et mises à profit

Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Valeur 2018	Cible finale
Nombre de formateurs capables de former en Intégration de l'Env. dans le domaine de transport	0	0	14	14
Nombre de kits de formation	0	0	5	5
Eléments de jugement pour pouvoir décider sur la mise en place d'un B.H.N.S. à Alger*	El. sur secteur Est	El. sur secteur Est	El. sur secteur Est et Ouest	El. sur secteur Est et Ouest
Nombre de cadres de la DTTU sont capables d'évaluer et suivre la mise en place d'un SCRCU et d'élaborer des TdRs pour les études sur la question.	0	0	10	10
Nombre de cadres capables de mettre en place la politique environnement au centre de maintenance de l'ETUSA	0	0	2	2
Feuille de route pour la mise en place des recommandations de l'audit environnemental de l'ETUSA	0	0	1	1
Un PDU de l'Algérois actualisé, prenant en compte l'IE	0	0	1	1
Plan d'action pour la prise en charge des obligations env./transport	0	0	1	1
Nombre de conseillers (formés et) capables de mettre en œuvre ce plan d'action	0	0	0	10
Nombre de cadres avec des compétences renforcées dans le domaine de la relation entre transport aérien, environnement et changements climatiques	0	22	22	22

* Le bénéficiaire dispose déjà d'éléments sur le secteur est. Ceux-ci seront complétés en 2018 pour le secteur ouest

Output Résultat 4 : « Des organisations de la société civile algériennes actives dans le domaine de l'environnement sont renforcées et impliquées dans des actions d'information, d'éducation et communication et à la mise en œuvre de projets locaux »

La construction des activités du résultat 4, s'est basée essentiellement sur les orientations du DTF qui prévoit le renforcement de capacités individuelles et organisationnelles des organisations de la société civile et leur membre et de la mise en pratique via des projets pilotes selon une stratégie orientée changement.

Pour affiner les axes prévus dans le DTF, un travail d'analyse de la situation au démarrage du projet a été réalisé entre juin et août 2016. Ce travail s'est basé sur l'analyse documentaire, la rencontre des principales parties prenantes et un sondage réalisé auprès d'une trentaine d'associations localisées dans 10 wilayas.

Eu égard aux constats et résultats d'analyse de la situation de départ, il a été proposé pour ce Résultat :

→ Une intervention sur trois types d'acteurs :

- Les acteurs chargés de l'appui aux Organisations de la Société Civile : le MREE et plus précisément la sous-direction de la sensibilisation et le partenariat, le CNFE et les maisons de l'environnement ;
- Les associations : associations actives dans le domaine de l'environnement, la citoyenneté (protection du consommateur, comité de quartier, associations d'éducation citoyenne...), l'entrepreneuriat, la santé, le transport, et les usagers de l'eau ;
- D'autres organisations de la société civile : Les autres OSC seront touchés en cascades via les projets des associations.

→ Trois axes d'intervention :

- La formation : initiation à l'intégration environnementale d'associations locales, la formation d'un pool d'associatifs à la gestion et gouvernance environnementale comprenant deux parcours d'acquisition de connaissance « communication et planification stratégique », le renforcement des cadres du ministère et organismes sous tutelle concernées pour consolider l'appui financier et non financier des OSC ;
- Le renforcement du lien entre les OSC et les Pouvoirs Publics : valorisation du travail associatif, la capitalisation de leurs actions et préparation d'une étude sur leur rôle dans la gestion environnementale, l'animation territoriale et la mise en réseau pluri-acteurs ;
- Le financement de projet : des subsides seront attribués grâce à un appel à projet selon une démarche ayant pour but de favoriser la participation des associations ayant peu d'expérience et d'autres plus expérimentées. Des actions d'accompagnement et de mutualisation sont prévues tout au long de la réalisation des projets financés.

Afin d'adapter au mieux les actions de formation et d'accompagnement une analyse organisationnelle sera faite pour chaque association retenue.

Le travail sera réalisé en étroite collaboration avec la sous-direction sensibilisation et partenariat du MREE.

Enfin, pour chaque activité il est prévu de réaliser une évaluation au moyen d'indicateurs de réalisation et de résultats.

Output 4 : Des organisations de la société civile algérienne actives dans le domaine de l'environnement sont renforcées et impliquées dans des actions d'Information, Education et Communication et la mise en œuvre de projets locaux

Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Valeur 2018	Cible finale
Nombre de cadres MREE capables/outillés d'impliquer les organisations de la SC	0*	02	10	10
Le dispositif de planification et d'organisation des actions d'appui aux OSC existe et est maîtrisé par les cadres concernés du MREE	0	0	1	1
Nombre d'associations ayant des cadres capables de l'Intégration Environnementale	02**	0	0	20
Nombre d'expériences pilotes et pratiques associatives diffusées	/***	0	0	20

* hors de l'appui apporté aux clubs verts

** Selon le sondage réalisé lors de la phase d'analyse des parties prenantes pour le R4

*** Il n'y a hélas pas de travaux ou références suffisantes par rapport à cet indicateur

Output Résultat 5 : « Le dialogue intersectoriel est renforcé et les bonnes pratiques des secteurs en termes d'intégration de l'environnement y sont partagées »

Le DTF prévoyait, outre l'appui de l'équipe projet 4 types d'activités :

- Des activités de renforcement des liens et de l'échange d'information entre les 3 secteurs, la société civile et la DGEDD du MREE (A.05.02)
- De l'appui à la participation et aux contributions des trois ministères techniques et de la société civile aux instances de dialogue intersectoriel (A.05.03)
- Des actions de capitalisation et de partage des leçons apprises des différentes initiatives conduites par le projet avec l'ensemble des acteurs de l'environnement en Algérie (A.05.04)
- Des Bourses de stage et de formation hors secteurs des transports, de l'eau, de la santé et de la société civile (A.05.05)

Ces axes de travail sont par ailleurs appuyés par les 3 éléments suivants :

1. Le PAPSE (Programme d'appui à la politique sectorielle de l'environnement)⁴qui, prévoit dans son résultat 5.6 un « Renforcement du Ministère chargé de l'environnement dans son rôle d'animateur et coordinateur dans le secteur » ;
2. Un jumelage européen d'appui à la mise en place d'un système d'information environnemental (SIE) à l'ONEDD (Observatoire national de l'environnement et du développement durable) qui doit élaborer avec ses partenaires des outils d'information, des études pour améliorer la connaissance environnementale des milieux et des pressions qui s'exercent sur ces milieux et diffuser l'information environnementale.
3. Le projet, extrêmement court étant donné les enjeux, a permis de mettre en place l'infrastructure matérielle et logicielle nécessaire à l'élaboration d'un tel rapport et une équipe capable d'utiliser cette infrastructure. Il a également permis de mener une amorce de réflexion collective, impliquant peu ou prou l'ensemble des acteurs concernés. L'environnement est un sujet transversal et il a été difficile, dans le temps imparti, d'associer suffisamment l'ensemble des secteurs et organismes concernés ;
4. Un appui de la CTB au CNFE (Conservatoire national des formations à l'environnement) au travers du fond d'étude et d'expertise. Six collaborateurs du CNFE ont participé à une formation du 18 septembre au 14 octobre 2016 à Namur à l'Institut Eco-Conseil. Le CNFE a pour missions, la formation, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement en direction de l'ensemble des acteurs socio-économiques publics et privés, ainsi que les préposés à l'application des lois ou à la surveillance des espaces fragiles. Depuis sa création, le CNFE détient le statut de Leader dans le domaine de la Formation Environnementale.

Après échange avec le bénéficiaire, il a été convenu de mettre en œuvre le résultat 5 à travers 3 actions :

1. Un subside au CNFE pour des actions d'animation, de formation et d'information intersectorielle qui se résument dans les points suivants :
 - Ateliers de formation pour les points focaux environnement
 - Production de 3 dépliants d'environnement et un livret d'une 10 de pages qui explique la démarche des trois secteurs pour intégrer l'environnement
 - Séminaires annuels sur des thématiques d'environnement
 - Campagne nationale sur l'environnement
2. Un appui à l'ONEDD pour renforcer sa capacité à rédiger un rapport régulier sur l'état de l'environnement et améliorer l'information environnementale à travers les activités suivantes :
 - Elaboration d'un manuel interne décrivant les rôles et les responsabilités de chaque acteur dans un processus durable.
 - Rédaction du Rapport sur l'Etat de l'Environnement « RNE » : qui est un document stratégique de référence pour l'aide à la prise de décision.
 - La mise en place d'un portail national de l'information environnementale et du développement durable : outil de diffusion et de communication pour les différentes cibles (décideurs, producteurs et utilisateurs, chercheurs, société civile, grand public)
3. Des bourses à destination des secteurs non concernés par les résultats 1 à 4.

⁴Le PAPSE est doté de 54 millions d'euros, dont 34 millions d'euros assurés par l'UE et de 20 millions d'euros par l'Algérie.

Output 5 : Le dialogue intersectoriel est renforcé et les bonnes pratiques des secteurs en termes d'intégration de l'environnement y sont partagées

Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Valeur 2018	Cible 2019 et finale
Nombre de points focaux qui maîtrisent les enjeux environnementaux de leurs secteurs	0	0	0	38
Nombre total d'opportunités de communication intersectorielle sur l'Environnement mises en œuvre*	0	2	2	5
Nombre total d'espaces de partage des bonnes pratiques d'Intégration environnementale mis en place*	0	2	2	5
Accès à l'information pertinente pour l'IE**	0	0	1	2

* Pour ces deux indicateurs la cible finale représente l'addition de tous les espaces et opportunités mise en œuvre sur la durée du projet (2017, 2018 et début 2019)

** A travers la mise en place d'un portail environnemental et d'un rapport national sur l'environnement (RNE)

3.3 Plan de gestion des risques

Le présent chapitre décrit la manière dont l'intervention gèrera ses risques. Il propose un plan de gestion des risques réaliste et opérationnel. Pendant l'atelier du 13 au 16 novembre 2016, l'équipe a revu l'analyse de risques. Les risques identifiés ultérieurement ont plutôt des caractéristiques de problèmes (et l'aspect « probabilité d'occurrence » ne joue pas ou très peu). Une des caractéristiques des risques concerne cet aspect de « probabilité d'occurrence » ; ce qui signifie qu'il existe toujours un élément d'incertitude ou d'imprévisibilité. Sur cette base, l'équipe a revu l'analyse en utilisant la matrice de risques (voir ci-dessous) et reformulé les différents risques.

Mesures correctrices

Identification des risques			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
Contraintes de gestion de l'intervention liées à l'imprécision du rôle du CNFE	Copil n° 1	OPS	Medium	Medium	Medium Risk	Rencontre avec le CNFE	ATI		Fait	En cours
						Propositions faites au CNFE pour intervenir dans le projet	ATI	mars-17	Suite à des discussion avec le DGEDD un subside est en cours de préparation avec le CNFE pour la réalisation de formation et d'action de communication	
						Projet d'appui financé par le FEE au bénéficiaire CNFE	ATI	juin-16	fait	
						Etude d'un projet de subside au bénéfice du CNFE	ATI	mars-17	Le principe d'un subside a été présenté et accepté au CNFE et à la DGEDD, reste à valider le projet lors du prochain COPIL	

Difficultés quant au choix des bénéficiaires du secteur de la société civile	Copil n° 1	OPS	Medium	Medium	Medium Risk	Sensibilisation du partenaire quant au rôle de la société civile, lors des réunions techniques et Copil	eq PRCDE	mars-17	Une présentation des projets SC sera faite et devra être validée lors du prochain Copil	En cours
						Sensibilisation des interlocuteurs du MREE	eq PRCDE	mars-17	Le retour du DGEDD a permis de renforcer l'implication du MREE. Cela sera à confirmer lors de la prochaine réunion du Copil	
Difficultés éventuelles à financer des projets intersectoriels (budget restreint)	Q4	FIN	Medium	Medium	Medium Risk	Proposition d'une réallocation budgétaire	COFIL	Mars -17	Organisation d'une réunion avec le DGEDD pour définir une démarche conjointe et des pistes de travail A valider en COFIL	En cours

4. Annexes

4.1 Liste des personnes rencontrées pour la préparation de la Baseline

Nom	Position
Mme. AÏT MESBAH Naima	Sous-Directrice de la sensibilisation et d'éducation environnementales / DGEDD/Point focal MREE
Mr. AÏCHAOUI Tahar	Directeur des études et des aménagements hydrauliques/ point focal Ressources en Eau
Mr. REZAL Abdelkrim	Directeur d'études et point focal des changements climatiques au sein du Ministère des Transports
Mme. NEGGUECHE Djaouida	Chef de bureau de l'exploitation et des applications météorologiques (DACM)
Mme. BENCHATER Houria	Sous-directrice/ DGEDD/MREE
Dr. AMRANI Yacef Samia	Directrice de la prévention soci-environnementale/MSPRH
Mme. CHENIBET	Chef de Bureau du Suivi et Contrôle de la conformité environnemental des établissements classés/DGEDD/MREE
Mr. DENDANI Djamel	Sous-Directeur de l'Assainissement Urbain/DGEDD/MREE
Mme. HADDADI Hayet	Directrice de la maintenance à l'ETUSA/MTPT
Mme. AHMARI	Directrice des ressources humaines à l'ETUSA/ MTPT
Mme. AMIAR	Chef de département formation à l'ETUSA/ MTPT
M. BENMILOUD	DG de l'ETUSA/ MTPT
Mr. YACEF Mohamed	Sous-directeur de la formation au MTPT
Mr. KHOUKHI Mourad	Directeur Général de l'Autorité Organisatrice des Transports d'Alger (AOTU-A)/ MTPT
Mlle. ALLAM Madina	Ingénieure, point focal PRCDE à l'AOTU-A / MTPT
Mr. SALHI Salem,	Directeur des Transports Terrestres et Urbains au Ministère des Transports/ MTPT
M.DAHMANI Ali,	Directeur général de l'INPE/MREE
M. DAMECHE Karim	Directeur de l'ingénierie de formation à l'INPE/MREE
BERRAHMOUN Rabah,	Directeur de l'Unité CNFME/ADE/MREE
Mr. Eddy DECLERQ	Chef d'équipe du projet européen Transport II (ATA)
Mr. Christian BLACZCZAK	Spécialiste en gestion des ressources humaines et de la formation du projet européen Transport II (ATA)
Mr. Mohamed Chaieb AÏSSAOUI	Directeur national du Programme d'appui à la politique sectorielle de l'environnement (PAPSE)
Mme. Hassina RIVIERE	Experte principale Formation et communication au Programme d'appui à la politique sectorielle de l'environnement (PAPSE)

Mme. BENDRISS Faiza	Analyste au Programme au PNUD
Mme. HAYEF Imane	Coordinatrice du programme ONU femme Algérie
Mr. OUHOUCINE Zahir	Ingénieur / DEAH/MREE
Mme. TENZER Ourida	Ingénieur / DEAH/MREE
Mme. AZOUANI Sophia	Directrice de la coordination / ONEDD/MREE
Mme. BENMESSAOUD Amina	Ingénieur / ONEDD
Mme. AMARA Rachida	Administrateur /Sous direction de la formation / MTPT
Mme. HAOUCHINE Ghania	Chef département / CNFE
Mme. HEMMOUCHE Hassina	Sous Directrice de la coopération / MREE
Mme. ALIANE Farida	Chef de programme / MSPRH
Mme. BOUKHARI Karima	Chargée de programme / MSPRH
Mr. BENGUEDDOUMA Mohamed	Ingénieur /DTTU/MTPT
Mme. HATI Fatma Zohra	Chef Département CNFE/MREE

4.3 Roi COPIL :

Comité de Pilotage (COPIL)

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : OBJET

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser et de fixer les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité de Pilotage conformément aux dispositions du document technique et financier (DTF) relatif au projet, tel qu'il figure en annexe de la convention spécifique signée en date du 28 décembre 2015.

Article 2 : TEXTES DE REFERENCE

- Convention spécifique du projet PRCDE.
- Document technique et financier annexé à la convention spécifique du projet PRCDE.

Article 3 : ROLE DU COPIL

Le COPIL supervise l'exécution de la prestation de coopération et prendra, sur la base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du DTF sans toutefois modifier l'objectif spécifique, la durée et le budget global de la prestation.

TITRE II : ORGANISATION DU COPIL

Article 4 : COMPOSITION DU COPIL

- Le Secrétaire Général du Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement ou son représentant, président du COPIL ;
 - Un représentant des directions en charge du secteur de l'Environnement du MREE ;
 - Un représentant du Ministère des Travaux publics et des Transports (MTPT) ;
 - Un représentant du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH) ;
 - Un représentant des directions en charge du secteur des Ressources en Eau du MREE
 - Un représentant du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL) ;
 - Un représentant du Ministère des Finances (MF)
 - Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) ;
 - Un représentant de la société civile ;
 - Le Représentant Résident de l'Agence Belge de Développement (CTB), ou son représentant.
- Selon l'agenda de la réunion, le COPIL peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert sans droit de vote, toute personne qui apporte une contribution au projet.

Article 5 : REUNIONS DU COPIL

- Le COPIL se réunit sur invitation de son Président ordinairement chaque semestre ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre;
- Le COPIL d'ouverture de l'intervention (COPIL 0) se réunit pour la première fois (au plus tard) dans les trois mois qui suivent la signature de la convention spécifique;
- Le COPIL prend ses décisions selon la règle du consensus;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Président et le représentant de la CTB. Une copie du PV signé est transmise à tous les autres participants par le président du COPIL. Une copie du PV signé est également transmise à l'Ambassade de Belgique par la CTB;
- Le COPIL tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin des activités de l'intervention afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture;
- L'équipe de projet est responsable de la préparation des réunions du COPIL et en assure le secrétariat.

Article 6 : SECRETARIAT DU COPIL

L'équipe du projet PRCDE est responsable de la préparation des réunions du CCL et en assure le secrétariat.

- Il exerce sa fonction sous l'autorité du Président.
- Le secrétariat est l'organe de préparation et de mise en œuvre des sessions du COPIL.
- Le secrétariat du COPIL a pour missions :
 - De préparer les travaux liés aux activités du COPIL.
 - Il est chargé des tâches matérielles nécessaires au bon déroulement des travaux du CCL. Et notamment :
 - La préparation des invitations des membres.
 - La rédaction des procès-verbaux.
 - La transmission aux membres du COPIL des dossiers inscrits à l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal de la précédente réunion.
 - Il facilite l'accès aux documents et informations qu'il détient aux membres du COPIL.

Article 7 : ORDRE DU JOUR

Le secrétariat du COPIL est assuré par l'équipe de projet PRCDE à qui revient la charge de préparer les réunions, notamment une proposition d'ordre du jour et les documents annexes. L'ensemble est soumis à l'approbation du président avant distribution aux autres membres.

Le secrétariat assure également la liaison avec les travaux du Comité Technique de coordination⁵. Il a

⁵Remplacement du CTS par un Comité Technique de Coordination du Programme

notamment la charge de transmettre au COPIL les points à valider ou arbitrer à l'issu des délibérations.

Article 8 : INVITATIONS

Les invitations accompagnées du projet d'ordre du jour sont adressées aux membres du COPIL, au moins quinze (15) jours avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit pour les sessions extraordinaires sans être inférieur à huit (08) jours.

Article 9 : DELIBERATIONS

Le COPIL prend ses décisions selon la règle du consensus.

Article 10 : ATTRIBUTIONS ET COMPETENCES

Le COPIL a pour mission de :

- Superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- Approuver la programmation annuelle, opérationnelle et financière de l'intervention;
- Approuver les plans d'activités du projet ;
- **Approuver la liste des organisations bénéficiaires (OB) et projets renforcement des capacités présentés par les secteurs bénéficiaires ;**
- Apprécier l'état d'avancement du projet et de l'atteinte de ses résultats sur base des rapports résultats ou des rapports de monitoring et en approuver les recommandations;
- Examiner les rapports d'audit et approuver les plans de mise en œuvre des actions qui sont élaborés en réponse aux recommandations du rapport;
- Examiner les rapports des revues à mi-parcours, approuver les recommandations qui y sont émises et approuver les plans de mise en œuvre des actions nécessaires;
- Faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties dans le cadre de la mise en œuvre du projet et de l'atteinte de son objectif spécifique ;
- Veiller à la bonne exécution du projet ;
- Initier à tout moment des missions d'évaluation technique ou d'audit financier ;
- Valider les critères d'éligibilité des OB et des bénéficiaires individuels ainsi que tout changement ;
- Résoudre tout problème de gestion relatif aux ressources financières ou matérielles, ou à l'interprétation du DTF;
- Faire des recommandations pour la capitalisation et la pérennisation des acquis de l'intervention
- Superviser la clôture du projet et approuver le rapport final.

Article 11 : PROCES-VERBAL DES REUNIONS

Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal à rédiger par le secrétariat. Ce procès-verbal est co-signé par le Président et le Représentant Résident de la CTB et contre signé par les autres membres du CCL. Une copie du PV signé est transmise par le président du COPIL à tous les autres participants ainsi qu'à l'Ambassade de Belgique par la CTB.

Article 12 : MODIFICATIONS ET AMENDEMENTS

Les modifications et amendements ultérieures de ce présent règlement sont décidés dans les mêmes formes que celles qui ont précédés à son élaboration et son adoption.

Article 13 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement intérieur entrera en vigueur dès son approbation p

4.3 Roi CTC :

MREE Ministère des Ressources en eau et de l'Environnement	<i>Projet de Coopération Algéro-Belge</i> <i>Renforcement des Capacités dans le</i> <i>Domaine de l'Environnement – PRCDE</i> <i>ALG 14 019</i>	 CTB ALGERIE
--	--	--

Comité Technique de Coordination (CTC)

REGLEMENT INTERIEUR

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : OBJET

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser et de fixer les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité Technique de Coordination (CTC) conformément aux dispositions du document technique et financier (DTF) relatif au projet, tel qu'il figure en annexe de la convention spécifique, signée en date du 28 décembre 2015 et aux décisions qui ont été prises en début de projet.

Lors de la première réunion avec le MREE, le 27 mars 2016, il a été convenu que les Comités Techniques de Sélection (CTS) prévus dans le Document technique et financier du projet (DTF) seraient remplacés par un seul et unique Comité Technique de Coordination (CTC).

Article 2 : TEXTES DE REFERENCE

- Convention spécifique du projet PRCDE
- Document technique et financier annexé à la convention spécifique du projet PRCDE

Article 3 : ROLE DU COMITE TECHNIQUE DE COORDINATION (CTC)

Le CTC assure :

- la concertation entre les différents acteurs,
- la recherche de synergie avec des projets similaires des autres bailleurs,
- la recherche de complémentarités entre les différentes interventions de la coopération belge,
- la définition des besoins et priorités sectorielles avec l'équipe du projet,
- l'examen et la validation technique des demandes de renforcement de capacités liées à l'intégration de la préservation de l'environnement introduites par les organisations bénéficiaires (OB).

Des membres du CTC participeront au comité d'attribution des subsides au profit des organisations de la société civile.

TITRE II : ORGANISATION DU CTC

Article 4 : COMPOSITION DU CTC

La composition du Comité Technique de Coordination est la suivante :

Mme Alt Mesbah Naïma	Point focal PRCDE - Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable - MREE
M. Thiry Emmanuel	Chef de projet du PRCDE

ei. NO Am
v/s H/Coat

M. Aichaoui Tahar	Directeur des études et des aménagements hydrauliques, point focal pour le secteur de l'eau - MREE
M. Rezal Abdelkrim	Directeur d'études au Ministère des Travaux publics et des Transports, point focal pour le secteur des transports
Mme Neggache Djaouida	Chef de bureau de l'exploitation et des applications météorologiques (DCAM)
Mme Haouchine Ghania	Point focal PRCDE au CNFE et Chef de département au CNFE / MREE
Mme Benchater Houria	Point focal Société civile et Sous directrice du partenariat à la DGEDD - MREE
Dr Amrani Yacef Samia	Directrice de la prévention socio-environnementale au MSPRH, point focal pour le secteur de la santé

Selon l'agenda, des assistants techniques, des représentants des OB, de la société civile, d'autres ministères, de l'Ambassade de Belgique ou d'autres experts peuvent être invités.

Article 5 : ATTRIBUTIONS ET COMPETENCES

Le CTC a pour objectif de :

- Stimuler une réflexion commune sur les priorités en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement ;
- Examiner et assurer une validation technique des demandes de renforcement de capacités introduites par les OB sur base du travail préparatoire réalisé par l'équipe de projet ;
- S'accorder sur la priorisation et la planification des activités en renforcement des capacités (par secteur/par domaine) ;
- Contribuer au processus de capitalisation.

Article 6 : MODE DE FONCTIONNEMENT

- Le CTC se réunit ordinairement tous les deux mois ou de façon extraordinaire à la demande d'un des membres.
- La date des réunions du CTC est choisie de façon consensuelle par les représentants du projet et du Ministère des Ressources en eau et de l'environnement.
- L'équipe du PRCDE :
 - assure le secrétariat,
 - propose un ordre du jour,
 - recense les engagements particuliers des parties, les décisions et les recommandations devant être validées par le COPIL ou les points de désaccord devant être arbitrés par le COPIL,
 - élabore les procès-verbaux et assure leur diffusion aux membres.
- Les décisions sont prises par consensus.

En cas de nécessité le CTC peut se réunir en comité sectoriel comprenant les représentants du secteur concerné, l'équipe du PRCDE, le point focal du PRCDE au MREE et le vis-à-vis sectoriel au MREE.

Article 7 : INVITATIONS

Les invitations accompagnées du projet d'ordre du jour sont adressées par l'équipe du PRCDE aux membres du COPIL, au moins huit (8) jours avant la date de la réunion.

IR AM ND
HG ET